

**CONSEIL D'ETABLISSEMENT  
DE L'ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE  
CHATEAU-D'OEX – PAYS-D'ENHAUT**

**PROCES-VERBAL n° 50 du 4 MARS 2026**

---

Présences : **Autorités communales** : Mme Annie Blum, Mme Dorothée Ramel, M. Pascal Berruex.  
**Parents d'élèves** : Mme Julie Chabloz, Mme Isabel Illnes, M. Sébastien Martin.  
**Milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement** : Mme Christine Casucci,  
Mme Marie-Laure Vidal-Garcia en remplacement de Mme Anne-Christine Strigens,  
M. Raymond Vuadens.  
**Professionnels actifs au sein de l'établissement** : Mme Véronique Bourret, Mme Darcy Mottier,  
Mme Nicole Rosat.

Excusés : Léa Gungadeen et Loïc Castella, représentants du Conseil des élèves.

Invitée : Marie Scherrer, représentante du Conseil des élèves.

### **1. Accueil.**

Mme Ramel accueille les conseillers et se réjouit que l'intégralité du Conseil soit présente pour cette séance. L'ordre du jour sera suivi de manière un peu différente, étant donné que la représentante du Conseil des élèves arrivera vers 18h30.

### **2. Procès-verbal de la séance du 19 novembre 2025.**

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2025 est adopté avec remerciements à son auteure.

### **3. Renouvellement du Conseil d'établissement - législature 26-31.**

Mme Ramel rappelle qu'en raison du changement de législature, le Conseil d'établissement doit être réélu. A cette fin, un courrier a été envoyé à tous les parents d'élèves des futurs 1P à la 10<sup>e</sup>, afin de participer à l'assemblée d'élection des parents le 17 mars prochain. A la suite de ce courrier, trois personnes intéressées se sont déjà annoncées auprès de Mme Ramel. La brochure « Quèsaco », qui présente le rôle du Conseil d'établissement, a été transmise avec le courrier. Mme Ramel espère voir de nombreux parents lors de cette soirée. Les parents candidats devront se présenter à tour de rôle, de façon assez succincte, puis seront élus par leurs pairs. Mme Ramel demande aux représentants actuels des parents s'ils envisagent de renouveler leur candidature – nb : si c'est le cas, ils devront venir la défendre le soir de l'élection. En effet, tout le monde doit être réélu comme dans un conseil communal –. Mme Illanes confirme qu'elle ne se représentera pas par manque de temps à disposition. Mme Chabloz et M. Martin ne savent pas encore. Il est rappelé qu'en plus de trois parents élus, il est nécessaire de trouver encore trois parents suppléants qui seront appelés à fonctionner en cas d'absence des élus. Mme Illanes demande s'il est pertinent de venir à la séance même si elle ne veut pas représenter sa candidature, Mme Ramel lui répond que oui car elle pourra voter pour les parents qu'elle souhaite élire.

Mme Ramel détaille ensuite les autres « quarts » du Conseil d'établissement, à savoir :

- Les professionnels actifs au sein de l'établissement : seront renouvelés par la conférence d'établissement de la rentrée d'août 2026.
- Les autorités communales : à la suite des élections de mars, les rôles seront répartis entre les conseillers élus dans le courant du printemps. Mme Ramel informe les conseillers qu'elle ne va pas se représenter pour l'ASIPE, n'ayant plus d'enfant scolarisé, elle estime qu'un.e autre conseiller.e sera sans doute intéressé à reprendre cette fonction. Mme Blum ne s'est pas représentée pour cette nouvelle législature et M. Berruex indique que cela dépendra de la répartition des dicastères entre municipaux. Le quart « autorités communales » est donc appelé à changer également.

- En ce qui concerne le dernier quart « milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement » ; un courriel sera envoyé prochainement à toutes les sociétés inscrites dans la brochure des activités extra-scolaires réalisée par le Conseil d'établissement. Une présentation sera également faite par Mme Ramel lors de l'assemblée générale de l'Union des Sociétés Locales au printemps prochain. Les associations intéressées doivent également faire acte de candidature et c'est ensuite les délégués de l'ASIPE, en collaboration avec la Directrice des écoles, qui sélectionnent celles qui sont le plus concernées par la vie scolaire.

#### 4. Tour de table

- Marie Scherrer étant arrivée dans l'intervalle, la parole lui est donnée pour débiter ce tour de table : elle relate que le Bal de la St-Valentin s'est très bien passé. En ce moment, c'est la Spirit Week dans l'établissement, avec chaque jour un thème différent. Elle n'a rien d'autre de particulier à annoncer.
- Mme Chabloz n'a pas eu de retours des parents à la suite de la réintroduction des appuis pour les plus jeunes ; Mme Ramel indique en avoir eu un d'une personne satisfaite que cela ait pu être reconduit.
- M. Martin aimerait remercier l'école d'avoir mis les salles à disposition pour le premier concours des solistes du Pays-d'Enhaut, qui s'est très bien passé.
- M. Martin, qui était absent lors de la discussion sur le sujet, aimerait savoir quel retour a été donné au sujet des interventions de Profa après l'interpellation de Mme Casucci à ce sujet. Mme Mottier confirme que le message avait été transmis, toutefois les thèmes abordés en classe par Profa sont décidés par le Canton. On peut relayer des inquiétudes ou des messages, mais le champ d'action se limite à ça. Mme Mottier rappelle toutefois que les parents sont libres de ne pas faire participer leur enfant lors de l'intervention de Profa. En ce qui concerne l'autre inquiétude de Mme Casucci concernant la soirée organisée par Profa à l'intention des parents, expliquant quels thèmes seront abordés en classe, qui s'était l'an dernier tenue à Leysin après l'intervention dans nos propres classes ; Mme Mottier explique que Profa a fait le choix de regrouper les soirées. En effet, avant ils se déplaçaient dans chaque établissement, parfois pour seulement deux parents présents. Ils font maintenant des soirées tous les quatre ans et les séances sont régionales. Mme Vidal-Garcia souligne que les séances peuvent être suivies en visioconférence ; ce qu'elle a fait et a trouvé très bien.
- M. Martin revient sur son souci de parvenir à expliquer le rôle du Conseil d'établissement. Il est conscient que le conseil n'a pas de pouvoir de décision et que son rôle est plutôt d'émettre des idées et de discuter certains thèmes, mais il a parfois le sentiment d'une usine à gaz. Il étaye son propos par l'exemple des problèmes liés à la circulation, au manque de passages piéton à divers endroits du Pays-d'Enhaut et au problème de l'explosion du trafic, encore amplifié cet hiver à la suite de l'entrée du Saanenland dans le MagicPass. Ces inquiétudes ont été maintes fois discutées au sein du Conseil sans que pour le moment, aucune solution n'ait été proposée. Mme Ramel rappelle que beaucoup de ces questions relèvent de compétences communales. Le Conseil ne peut pas s'y substituer. Elle confirme que cela fait plus de 10 ans que ces questions préoccupent le Conseil, mais que lorsque des solutions concrètes sont évoquées (exemple des parents patrouilleurs), personne n'est intéressé à s'investir. M. Martin en est conscient, mais aimerait que le Conseil puisse peut-être écrire un courrier aux communes relayant ses préoccupations. Il explique ne pas souhaiter attendre un drame avant d'agir. Il se demande également pourquoi des radars fixes ne pourraient pas être installés à proximité des écoles ? M. Berruex souhaite reprendre cette discussion lors du prochain conseil avec certaines réponses concrètes.
- Mme Mottier relève également qu'alors que le problème des parents-taxis semblait s'être amélioré, il est malheureusement à nouveau d'actualité avec des déposes sauvages devant la pharmacie, un rappel aux parents serait effectivement bienvenu, que ce soit par un courrier ou un autre moyen.
- Mme Mottier explique ensuite aux conseillers qu'une visite du Palais Fédéral avec les délégués est prévue à Berne dans le courant de ce mois. Cette visite ne sera offerte qu'aux délégués qui ont fait preuve d'investissement durant cette année scolaire. Les élèves concernés ont un petit travail à faire avant d'y aller, ils doivent regarder des vidéos et un quiz sera organisé durant le trajet en train.
- Fête des écoles 2026 : Mme Mottier relate qu'elle a 23 enseignants de son équipe qui souhaitent s'investir cette année dans la fête des écoles. Elle aura lieu le 25 juin dans l'après-midi, faisant suite aux promotions du matin qui se tiendront cette année à Rougemont. Le thème de la fête sera « la kermesse », avec des activités dans la cour et au terrain de foot. Les élèves reviendront ensuite tous sur le site principal et chanteront le début de l'hymne national suisse. Il y aura également un bal pour les petits 1-6P, qui sera supervisé par les délégués.

Les membres du Conseil d'établissement sont sollicités pour la mise en place de la rue du village, si possible pour installer les tables et les bancs ? En cas de mauvais temps, tout sera annulé sauf le bal des petits.

- Mme Casucci est très intéressée par la participation des conseillers à l'organisation de la fête de l'école et souhaiterait que celle-ci contribue à l'intégration des familles d'origine étrangères. Mme Mottier confirme que l'idée est sur la table pour la fête des écoles 2027.
- La parole est à Mme Ramel pour clore ce tour de table. Elle indique avoir eu beaucoup de plaisir à présider le Conseil après le départ de M. Fatio, et se réjouit des choses réalisées. Mme Ramel tient particulièrement à soigner la façon dont va perdurer la mise à jour et le renouvellement de la brochure des activités extra-scolaires, qu'elle a réalisée durant son mandat. Elle confirme qu'elle se chargera de la mise à jour jusqu'à la fin de législature, mais qu'il est très important pour elle de pouvoir coordonner la transition avec la future personne qui reprendra cette tâche. Une grande discussion s'ensuit entre les conseillers afin de savoir à qui devrait ou ne devrait pas incomber cette mise à jour. Le sujet de la non-entrée en matière de Pays-d'Enhaut Région, Economie et Tourisme est rediscuté et il est finalement établi que ces questions doivent en priorité se discuter au sein du comité de l'ASIPE, qui est l'organe qui finance la brochure. Mme Ramel confirme qu'elle restera la référente jusqu'à ce qu'une solution pérenne ait été trouvée. Les conseillers souhaiteraient qu'un courrier soit envoyé à PERET avec des copies aux différentes entités afin de faire bouger les choses. M. Berruex indique qu'il remettra ce point à l'ordre du jour du prochain comité de l'ASIPE et qu'il reviendra auprès des conseillers. En effet, il n'est pas certain que cette tâche relève des fonctions de PERET ni que cela soit forcément son rôle, mais il va en discuter au comité de l'ASIPE. Ce sujet sera repris lors du prochain Conseil. Les conseillers soulignent leur vœu que cette brochure devienne quelque chose de pérenne avec une personne de référence. La base de données est là, la brochure est excellente et très appréciée des familles, sa mise à jour et son existence doivent devenir quelque chose d'établi.

## 5. Date de la prochaine séance

**Mercredi 6 mai 2026 à 18h00.**

Mme Ramel propose aux conseillers de faire suivre cette dernière séance de la législature par un verre après. En effet, la plupart des conseillers actuels ne seront plus là lors de la prochaine législature et cela serait l'occasion de clôturer cette période par un moment convivial entre conseillers. Mme Ramel remercie chacun pour son investissement dans les nombreux projets et thèmes discutés par le Conseil au cours de cette dernière législature.

La parole n'étant plus demandée, Mme Ramel remercie chacun pour sa présence et sa collaboration et lève la séance à 19h20.

Pour le Conseil d'Etablissement de  
l'Etablissement primaire et secondaire  
de Château-d'Oex - Pays-d'Enhaut



Estelle Martin  
Secrétaire